

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT MAURIN

Numéro SIRET : 21470260700018

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE AGEN MUNICIPALE

M14

BUDGET PRIMITIF
voté par nature

BUDGET COMMUNE DE SAINT MAURIN

ANNEE 2016

SOMMAIRE

Pages	
	I. Informations générales
3	A - Informations statistiques, fiscales et financières
4	B - Modalités de vote du budget
	II. Présentation générale du budget
5	A1 - Vue d'ensemble - Sections
6	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
7	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
8	B1 - Balance générale du budget - Dépenses
9	B2 - Balance générale du budget - Recettes
	III. Vote du budget
10/11/12	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
13/14	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
15/16	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
17/18	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
19/28	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV. ANNEXES		Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan		X
	A1 - Présentation croisée par fonction		X
	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement		X
	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement		X
29	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
30/31	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	
32/33	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
34	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de répartition de l'encours	X	
35	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
36	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
36	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
37/38	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
37/38	A4 - Etat des provisions	X	
37/38	A5 - Etalement des provisions	X	
39	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
40	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
41	A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Section de fonctionnement	X	
42	A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Section d'investissement	X	
43	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Section de fonctionnement	X	
44	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Section d'investissement	X	
45/46	A8 - Etat des charges transférées	X	
45/46	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
	B - Engagements hors bilan		X
47/48	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
49	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux catégories d'emprunt	X	
50/51	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
50/51	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
50/51	B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
50/51	B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
52/53	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
54	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
54	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
54	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
	C - Autres éléments d'informations		X
55/56	C1 - Etat du personnel	X	
57	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	

SOMMAIRE

IV. ANNEXES		Jointes	Sans objet
58/59	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
58/59	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
58/59	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
58/59	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
60	C3.5 - Présentation agrégée	X	
	D - Décisions en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures		X
61	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
62	D2 - Arrêté et signatures	X	

<table border="1"> <tr> <td>0</td><td>4</td><td>7</td><td>0</td><td>1</td><td>4</td><td>2</td><td>6</td><td>0</td> </tr> </table> <p>COMMUNE DE SAINT MAURIN BP 2016</p>	0	4	7	0	1	4	2	6	0	BUDGET PRIMITIF
0	4	7	0	1	4	2	6	0		

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	475
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine)	67
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : Com de Com Porte d'Aquitaine en Pays de Serres	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyenne nationale du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
229 174,00	229 174,00	482,47	687,86

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	818,45	
2	Produits des impositions directes/population	269,56	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	844,38	
4	Dépenses d'équipement brut/population	828,17	
5	Encours de dette/population	230,08	
6	DGF/population	355,69	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,4718	
8	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0,9854	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,9808	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,2724	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprise au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT).

Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios pré respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau chapitre pour la section d'investissement,
 - avec les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3,
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	469 000,00	401 084,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		67 916,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		469 000,00	469 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	429 869,23	479 478,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	76 985,77	30 039,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	2 662,00	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		509 517,00	509 517,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		978 517,00	978 517,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificative et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telle qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre à 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	143 020,00		107 864,00	107 864,00	107 864,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	177 072,00		176 372,00	176 372,00	176 372,00
014	Atténuations de produits	27 118,00		27 000,00	27 000,00	27 000,00
65	Autres charges de gestion courante	62 654,00		56 570,00	56 570,00	56 570,00
Total des dépenses de gestion courante		409 864,00	0,00	367 806,00	367 806,00	367 806,00
66	Charges financières	6 020,00		5 461,00	5 461,00	5 461,00
67	Charges exceptionnelles	92,00		500,00	500,00	500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (
022	Dépenses imprévues	9 850,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
Total des dépenses réelles de fonct.		425 826,00	0,00	388 767,00	388 767,00	388 767,00
023	Virement à la section d'investissement (58 358,00		78 271,00	78 271,00	78 271,00
042	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	3 190,00		1 962,00	1 962,00	1 962,00
043	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct					
Total des dépenses d'ordre de fonct.		61 548,00	0,00	80 233,00	80 233,00	80 233,00
TOTAL		487 374,00	0,00	469 000,00	469 000,00	469 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	469 000,00
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	3 126,00		1 500,00	1 500,00	1 500,00
70	Produits des services, domaine et vent	16 957,00		15 190,00	15 190,00	15 190,00
73	Impôts et taxes	136 307,00		146 821,00	146 821,00	146 821,00
74	Dotations, subventions et participations	224 772,00		214 355,00	214 355,00	214 355,00
75	Autres produits de gestion courante	11 918,00		10 724,00	10 724,00	10 724,00
Total des recettes de gestion courante		393 080,00	0,00	388 590,00	388 590,00	388 590,00
76	Produits financiers	30,00		10,00	10,00	10,00
77	Produits exceptionnels	200,00		12 484,00	12 484,00	12 484,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires					
Total des recettes réelles de fonct.		393 310,00	0,00	401 084,00	401 084,00	401 084,00
042	Opé. ordre transfert entre sections (2)					
043	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct.(2)					
Total des recettes d'ordre de fonct.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		393 310,00	0,00	401 084,00	401 084,00	401 084,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	67 916,00
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	469 000,00
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (1)	80 233,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Solde de l'opération : DF 023 + DF 042 - RF 042

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)	4 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles			8 000,00	8 000,00	8 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement	187 234,00	76 985,77	383 384,00	383 384,00	460 369,77
Total des dépenses d'équipement		191 234,00	76 985,77	393 384,00	393 384,00	470 369,77
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement reçues					
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	14 455,00		20 200,23	20 200,23	20 200,23
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 285,00		1 285,00	1 285,00	1 285,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues	313,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
Total des dépenses financières		16 053,00	0,00	36 485,23	36 485,23	36 485,23
45...	Total des op. pour le compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'invest.		207 287,00	76 985,77	429 869,23	429 869,23	506 855,00
040	Op. d'ordre de transfert entre sections					
041	Opérations patrimoniales	36 441,00				
Total des dépenses d'ordre d'invest.		36 441,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		243 728,00	76 985,77	429 869,23	429 869,23	506 855,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	+	2 662,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=	509 517,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)	103 660,00	30 039,00	266 082,00	266 082,00	296 121,00
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)			65 345,00	65 345,00	65 345,00
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
Total des recettes d'équipement		103 660,00	30 039,00	331 427,00	331 427,00	361 466,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1068)	45 000,00		16 925,00	16 925,00	16 925,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	34 115,00		49 608,00	49 608,00	49 608,00
138	Autres subv.d'investissement non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 285,00		1 285,00	1 285,00	1 285,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
Total des recettes financières		80 400,00	0,00	67 818,00	67 818,00	67 818,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers	39 063,00				
Total des recettes réelles d'invest.		223 123,00	30 039,00	399 245,00	399 245,00	429 284,00
021	Virement de la section de fonctionnement	58 358,00		78 271,00	78 271,00	78 271,00
040	Op. d'ordre de transferts entre sections	3 190,00		1 962,00	1 962,00	1 962,00
041	Opérations patrimoniales	36 441,00				
Total des recettes d'ordre d'invest.		97 989,00	0,00	80 233,00	80 233,00	80 233,00
TOTAL		321 112,00	30 039,00	479 478,00	479 478,00	509 517,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	+	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=	509 517,00

Pour information :

Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)	80 233,00
---	------------------

(1) Solde de l'opération : RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	107 864,00		107 864,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	176 372,00		176 372,00
014	Atténuations de produits	27 000,00		27 000,00
60	<i>Achats et variations de stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante	56 570,00		56 570,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières	5 461,00		5 461,00
67	Charges exceptionnelles	500,00		500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires		1 962,00	1 962,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
022	Dépenses imprévues	15 000,00		15 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		78 271,00	78 271,00
Dépenses de fonctionnement - Total		388 767,00	80 233,00	469 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	469 000,00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)	21 485,23		21 485,23
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement	460 369,77		460 369,77
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 000,00		2 000,00
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	8 000,00		8 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation comptes financiers</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues	15 000,00		15 000,00
Dépenses d'investissement - Total		506 855,00		506 855,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	2 662,00
--	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	509 517,00
---	-------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges	1 500,00		1 500,00
60	<i>Achats et variations des stocks</i>			
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	15 190,00		15 190,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>Travaux en régie</i>			
73	Impôts et taxes	146 821,00		146 821,00
74	Dotations, subventions et participations	214 355,00		214 355,00
75	Autres produits de gestion courante	10 724,00		10 724,00
76	Produits financiers	10,00		10,00
77	Produits exceptionnels	12 484,00		12 484,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires			
79	<i>Transferts de charges</i>			
Recettes de fonctionnement - Total		401 084,00		401 084,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	67 916,00
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	469 000,00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	16 925,00		16 925,00
13	Subventions d'investissement reçues	296 121,00		296 121,00
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)	66 630,00		66 630,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		1 962,00	1 962,00
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation comptes financiers</i>			
3...	Stocks			
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		78 271,00	78 271,00
024	Produits des cessions d'immobilisations			
Recettes d'investissement - Total		379 676,00	80 233,00	459 909,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	49 608,00
-----------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	509 517,00
---	-------------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
011	Charges à caractère général	143 020,00	107 864,00	107 864,00
60611	Eau et assainissement	2 000,00	2 000,00	2 000,00
60612	Energie - Electricité	15 500,00	15 000,00	15 000,00
60622	Carburants	2 500,00	1 500,00	1 500,00
60623	Alimentations	12 000,00	12 000,00	12 000,00
60624	Produits de traitement	1 000,00	800,00	800,00
60631	Fournitures d'entretien	1 600,00	1 500,00	1 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	5 000,00	5 000,00	5 000,00
60633	Fournitures de voirie	1 000,00	800,00	800,00
60636	Vêtements de travail	1 500,00	800,00	800,00
6064	Fournitures administratives	1 700,00	1 600,00	1 600,00
6067	Fournitures scolaires	2 200,00	2 200,00	2 200,00
611	Contrats de prestations de services	4 000,00	1 600,00	1 600,00
6135	Locations mobilières	5 000,00	4 500,00	4 500,00
61521	Terrains	8 000,00	4 000,00	4 000,00
61522	Bâtiments	24 000,00		
615221	Bâtiments publics		7 000,00	7 000,00
615228	Autres bâtiments		3 000,00	3 000,00
61523	Voies et réseaux	5 000,00		
615231	Voiries		3 000,00	3 000,00
615232	Réseaux		2 000,00	2 000,00
61551	Matériel roulant	4 000,00	3 000,00	3 000,00
61558	Autres biens mobiliers	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6156	Maintenance	4 500,00	5 000,00	5 000,00
616	Primes d'assurances	7 000,00		
6161	Multirisques		6 300,00	6 300,00
617	Etudes et recherches	1 500,00		
6182	Documentation générale et technique	800,00	700,00	700,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 800,00	3 700,00	3 700,00
6188	Autres frais divers	3 300,00	500,00	500,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	400,00	400,00	400,00
6226	Honoraires	1 000,00	2 000,00	2 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	800,00	800,00	800,00
6228	Divers	800,00	70,00	70,00
6232	Fêtes et cérémonies	3 000,00	2 500,00	2 500,00
6236	Catalogues et imprimés		650,00	650,00
6238	Divers	200,00	150,00	150,00
6248	Divers	5 200,00	800,00	800,00
6251	Voyages et déplacements	2 000,00	500,00	500,00
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	900,00	900,00
6262	Frais de télécommunications	6 000,00	5 000,00	5 000,00
6281	Concours divers (cotisations...)	500,00	350,00	350,00
6282	Frais gardiennage(église,forêts&bois commun	120,00	120,00	120,00
6288	Autres services extérieurs		24,00	24,00
63512	Taxes foncières	4 100,00	4 100,00	4 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	177 072,00	176 372,00	176 372,00
6218	Autres personnel extérieur	5 500,00	6 000,00	6 000,00
6332	Cotisations versées au FNAL	110,00	110,00	110,00
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	2 800,00	2 700,00	2 700,00
6338	Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rém	324,00	324,00	324,00
6411	Personnel titulaire	105 700,00	109 473,00	109 473,00
6413	Personnel non titulaire	3 000,00	1 500,00	1 500,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	25 300,00	20 500,00	20 500,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	22 000,00	26 500,00	26 500,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
6454	Cotisations aux ASSEDIC	130,00	65,00	65,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	10 808,00	8 000,00	8 000,00
6456	Versement au FNC du supplément familial	100,00	100,00	100,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	200,00	200,00	200,00
6478	Autres charges sociales diverses	1 100,00	900,00	900,00
014	Atténuations de produits	27 118,00	27 000,00	27 000,00
7391178	Autres restit. au titre dégrèv. sur contrib. di	165,00		
73923	Reversements sur FNGIR	26 953,00	27 000,00	27 000,00
65	Autres charges de gestion courante	62 654,00	56 570,00	56 570,00
651	Redevance pour concessions,brevets,lic	700,00	1 300,00	1 300,00
6531	Indemnités	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6532	Frais de mission	600,00	500,00	500,00
6533	Cotisations de retraite	600,00	650,00	650,00
6535	Formation	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6542	Créances éteintes	7 000,00		
6553	Service d'incendie	15 500,00	15 180,00	15 180,00
6554	Contributions aux organismes de regroupeme	8 000,00		
65548	Autres contributions		8 250,00	8 250,00
6558	Autres contributions obligatoires	2 500,00	4 550,00	4 550,00
657362	CCAS	753,00		
6574	Subv.fonct.aux asso.&autres pers. de droits	10 001,00	10 140,00	10 140,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'			
TOTAL GESTION DES SERVICES		409 864,00	367 806,00	367 806,00
(a) = 011 + 012 + 014 + 65				
66	Charges financières (b)	6 020,00	5 461,00	5 461,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 020,00	4 461,00	4 461,00
6618	Intérêts des autres dettes	1 000,00	1 000,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	92,00	500,00	500,00
6713	Secours et dots		500,00	500,00
673	Titres annulés (sur excercices antérieurs)	92,00		
68	Dotations provisions semi-budgétaires (
022	Dépenses imprévues (e)	9 850,00	15 000,00	15 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		425 826,00	388 767,00	388 767,00
= a + b + c + d + e				
023	Virement à la section d'investissement	58 358,00	78 271,00	78 271,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	3 190,00	1 962,00	1 962,00
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & co	3 190,00	1 962,00	1 962,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		61 548,00	80 233,00	80 233,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sec			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		61 548,00	80 233,00	80 233,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		487 374,00	469 000,00	469 000,00
= DEPENSES REELLES + D'ORDRE				

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
				+
	RESTES A REALISER N-1			0,00
				+
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
				=
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			469 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
013	Atténuations de charges	3 126,00	1 500,00	1 500,00
6419	Remboursements sur rémunérations du pe	2 126,00	1 000,00	1 000,00
6459	Remb. sur charges Sécurité Sociale et Pr	1 000,00	500,00	500,00
70	Produits des services, domaine et vente	16 957,00	15 190,00	15 190,00
70311	Concession dans les cimetières (produit ne	300,00	300,00	300,00
70323	Redevance d'occupation du dom.public co	1 537,00	1 500,00	1 500,00
7067	Redev.&droits des serv.péri-scolaire&ense	10 800,00	13 390,00	13 390,00
70878	par d'autres redevables	4 320,00		
73	Impôts et taxes	136 307,00	146 821,00	146 821,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	118 763,00	123 198,00	123 198,00
73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entrepri	637,00	337,00	337,00
73114	Imposition forfaitaire sur entreprises de rés	4 553,00	4 509,00	4 509,00
7325	Fonds péréquation des ressources interco		6 200,00	6 200,00
7331	Taxes d'enlèvement des ordures ménagère		327,00	327,00
7336	Droits de place	354,00	250,00	250,00
7381	Taxe addit.aux droits de mut.ou taxe pub.fo	12 000,00	12 000,00	12 000,00
74	Dotations, subventions et participations	224 772,00	214 355,00	214 355,00
7411	Dotation forfaitaire	93 435,00	86 062,00	86 062,00
74121	Dotation de solidarité rurale	61 608,00	66 503,00	66 503,00
74127	Dotation nationale de péréquation	17 106,00	16 391,00	16 391,00
742	DotationS aux élus locaux	2 812,00	2 812,00	2 812,00
74718	Autres	2 480,00	2 730,00	2 730,00
7478	Autres organismes	100,00	816,00	816,00
7482	Compes.perte taxe ad.aux droits mut.,taxe p	20,00	20,00	20,00
748314	Dotation unique compensations spécifiques	167,00	142,00	142,00
74832	Attribution du Fonds départemental de taxe	11 000,00	7 800,00	7 800,00
74834	Etat-Compens.au titre exonérations taxes f	7 857,00	6 913,00	6 913,00
74835	Etat-Compens.au titre exonérations taxes d	13 509,00	10 642,00	10 642,00
7484	Dotation de recensement	1 154,00		
7488	Autres attributions et participations	13 524,00	13 524,00	13 524,00
75	Autres produits de gestion courante	11 918,00	10 724,00	10 724,00
752	Revenus des immeubles	11 918,00	10 724,00	10 724,00
TOTAL GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		393 080,00	388 590,00	388 590,00
76	Produits financiers (b)	30,00	10,00	10,00
7621	Produits des autres immob. fin. - encaissé à	30,00	10,00	10,00
77	Produits exceptionnels (c)	200,00	12 484,00	12 484,00
7713	Libéralités reçues		400,00	400,00
7788	Produits exceptionnels divers	200,00	12 084,00	12 084,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		393 310,00	401 084,00	401 084,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre se			
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sec			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE		393 310,00	401 084,00	401 084,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
--------------------	---------	-------------------------------------	---------------------------	------

RESTES A REALISER N-1	+	0,00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	+	67 916,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	=	469 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
010	Stocks			
20	Immobilisations incorporelles (hors op	4 000,00	2 000,00	2 000,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	4 000,00	2 000,00	2 000,00
204	Subventions d'équipement versées (ho			
21	Immobilisations corporelles (hors opér		8 000,00	8 000,00
21318	Autres bâtiments publics		8 000,00	8 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (
23	Immobilisations en cours (hors opératio			
	Op. Eq. n°1001 Trches 2 ferme&condi T	417,00		
	Op. Eq. n°1201 Travaux Eglise St-Pierre D	17 250,00		
	Op. Eq. n°1202 Trvx remise aux normes é	1 257,00		
	Op. Eq. n°1206 Etude PLU groupement	7 685,00	5 000,00	5 000,00
	Op. Eq. n°1306 Travaux mur et clôture c	1 549,00		
	Op. Eq. n°1402 Travaux bâtiments scola	42 688,00		
	Op. Eq. n°1501 renouvellement matériel	27 800,00		
	Op. Eq. n°1502 Goudronnage Parking P	5 670,00		
	Op. Eq. n°1503 Travaux Espace Multispo	30 888,00		
	Op. Eq. n°1504 Ecole E.N.T	1 460,00		
	Op. Eq. n°1505 Mise à jour Etude Patrim	7 200,00	170 842,00	170 842,00
	Op. Eq. n°1506 renforcement talus Habit	1 260,00		
	Op. Eq. n°1507 Goudronnage chemin La	7 776,00		
	Op. Eq. n°1508 achat panneaux mobiles d	1 563,00		
	Op. Eq. n°1509 Rénovation Logement N	27 950,00	22 079,00	22 079,00
	Op. Eq. n°1601 ACCESSIBILITE		8 400,00	8 400,00
	Op. Eq. n°1603 REFECTION AGENCE PO		3 472,00	3 472,00
	Op. Eq. n°1604 ACHAT FILETS PARREBALL		873,00	873,00
	Op. Eq. n°1605 CONSTRUCTION ATELIE		172 718,00	172 718,00
	Op. Eq. n°910 Etude aménaget Traversé	4 821,00		
	Total des dépenses d'équipement	191 234,00	393 384,00	393 384,00
10	Dotations, fonds divers et reserves			
13	Subventions d'investissement reçues			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	14 455,00	20 200,23	20 200,23
1641	Emprunts en euros	14 455,00	20 200,23	20 200,23
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 285,00	1 285,00	1 285,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, ré			
26	Participations et créances ratt. à des pa			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues	313,00	15 000,00	15 000,00
	Total des dépenses financières	16 053,00	36 485,23	36 485,23
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	207 287,00	429 869,23	429 869,23
040	Opération d'ordre transfert entre section			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	36 441,00		
204132	<i>Bâtiments et installations</i>	19 612,00		
2151	<i>Réseaux de voirie</i>	16 829,00		
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		36 441,00	0,00	0,00

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE	243 728,00	429 869,23	429 869,23
---	-------------------	-------------------	-------------------

	+
RESTES A REALISER N-1	76 985,77
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	2 662,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	509 517,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
010	Stocks			
13	Subventions d'investissement reçues	103 660,00	266 082,00	266 082,00
1311	Etat et établissements nationaux		1 000,00	1 000,00
1312	Régions		33 355,00	33 355,00
1318	Autres		17 770,00	17 770,00
1321	Etats et établissements nationaux	3 238,00	128 756,00	128 756,00
1322	Régions	4 460,00		
1323	Départements	43 514,00	75 201,00	75 201,00
1328	Autres	20 000,00	10 000,00	10 000,00
1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	30 558,00		
1342	Amendes de Police	1 890,00		
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)		65 345,00	65 345,00
1641	Emprunts en euros		65 345,00	65 345,00
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
Total des recettes d'équipement (sauf 138)		103 660,00	331 427,00	331 427,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	79 115,00	66 533,00	66 533,00
10222	FCTVA	39 000,00	16 925,00	16 925,00
10251	Dons et legs en capital	6 000,00		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	34 115,00	49 608,00	49 608,00
138	Autres subv. d'inv. non transférables			
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 285,00	1 285,00	1 285,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, ré			
26	Participations et créances ratt. à des pa			
27	Autres immobilisations financières			
024	Produits des cessions d'immobilisation			
Total des recettes financières		80 400,00	67 818,00	67 818,00
45...2	Op. Cpt. Tiers n°1002 Enrobés D16 + Ouv	39 063,00		
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		39 063,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		223 123,00	399 245,00	399 245,00

021	Virement de la section de fonctionnemen	58 358,00	78 271,00	78 271,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	3 190,00	1 962,00	1 962,00
2804132	Bâtiments et installations		1 962,00	1 962,00
28041482	Bâtiments et installations	3 190,00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		61 548,00	80 233,00	80 233,00
041	Opérations patrimoniales	36 441,00		
2031	Frais d'études	16 829,00		
4582	Recettes (à subdiviser par mandat)	19 612,00		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		97 989,00	80 233,00	80 233,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE		321 112,00	479 478,00	479 478,00
				+
		RESTES A REALISER N-1		30 039,00
				+
		R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE		0,00
				=
		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		509 517,00

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 1201

LIBELLE : Travaux Eglise St-Pierre Del pech

Chap. / Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		17 077,10	a 2 190,00	0,00	b 0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	17 077,10	2 190,00	0,00	0,00	
2138	Autres constructions	17 077,10	2 190,00			
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 5 060,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement reçues	5 060,00	0,00
1323	Départements	2 400,00	
1328	Autres	2 660,00	
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	2 870,00
---	-----------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 1206

LIBELLE : Etude PLU groupement

Chap. / Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		23 975,93	a 5 343,00	5 000,00	b 5 000,00	
20	Immobilisations incorporelles	23 975,93	5 343,00	5 000,00	5 000,00	
202	Frais liés doc. urbanisme & numérisation ca	23 975,93	5 343,00	5 000,00	5 000,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-10 343,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 1402

LIBELLE : Travaux bâtiments scolaires

Chap. / Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		47 906,68	a 3 414,77	0,00	b 0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	47 906,68	3 414,77	0,00	0,00	
21312	Bâtiments scolaires	47 091,01	3 414,77			
	Autres (2138)	815,67				
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 19 179,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement reçues	19 179,00	0,00
1323	Départements	6 349,00	
1328	Autres	6 350,00	
1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	6 480,00	
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	15 764,23
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 1503

LIBELLE : Travaux Espace Multisports

Chap. / Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 30 888,00	0,00	b 0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	30 888,00	0,00	0,00	
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	30 888,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 3 000,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement reçues	3 000,00	0,00
1328	Autres	3 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-27 888,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 1505**LIBELLE : Mise à jour Etude Patrimoine**

Chap. / Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 7 200,00	170 842,00	b 170 842,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	7 200,00	170 842,00	170 842,00	
2031	Frais d'études		7 200,00	170 842,00	170 842,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 2 800,00	d 128 131,00
13	Subventions d'investissement reçues	2 800,00	128 131,00
1312	Régions		21 355,00
1321	Etats et établissements nationaux	2 000,00	71 184,00
1323	Départements	800,00	35 592,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-47 111,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 1509

LIBELLE : Rénovation Logement Nord Ecole

Chap. / Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 27 950,00	22 079,00	b 22 079,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	27 950,00	22 079,00	22 079,00	
2132	Immeubles de rapport		27 950,00	22 079,00	22 079,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 27 770,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	27 770,00
1311	Etat et établissements nationaux		1 000,00
1312	Régions		12 000,00
1318	Autres		14 770,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-22 259,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 1601

LIBELLE : ACCESSIBILITE

Chap. / Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	8 400,00	b 8 400,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	8 400,00	8 400,00	
21311	Hôtel de ville			2 016,00	2 016,00	
21312	Bâtiments scolaires			2 016,00	2 016,00	
21318	Autres bâtiments publics			4 368,00	4 368,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-8 400,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 1603
LIBELLE : REFECTION AGENCE POSTALE

Chap. / Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	3 472,00	b 3 472,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	3 472,00	3 472,00	
21311	Hôtel de ville			3 472,00	3 472,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 3 000,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	3 000,00
1318	Autres		3 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-472,00
---	----------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 1604
LIBELLE : ACHAT FILETS PARREBALLONS

Chap. / Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	873,00	b 873,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	873,00	873,00	
2113	Terrains aménagés autres que voirie			873,00	873,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-873,00
---	----------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 1605
LIBELLE : CONSTRUCTION ATELIER MUNICIPAL

Chap. / Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	172 718,00	b 172 718,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	172 718,00	172 718,00	
2313	Constructions	0,00	0,00	172 718,00	172 718,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 172 526,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	107 181,00
1321	Etats et établissements nationaux		57 572,00
1323	Départements		39 609,00
1328	Autres		10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	65 345,00
1641	Emprunts en euros		65 345,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-192,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2016	Montant des tirages 2015	Montant des remboursements 2015		Encours restant dû au 01/01/2016
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 - Avances du Trésor						
Néant						
5192 - Avances de trésorerie						
Néant						
51931 - Lignes de trésorerie						
	/ /					
51932 - Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
Néant						
5194 - Billet de trésorerie						
Néant						
5198 - Autres crédits de trésorerie						
Néant						
519 - Crédits de trésorerie (total)						

(1) Circulaire n°NOR : INTB8900071C du 22/02/1989;

(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L.2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobili- sation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembour- sements (6)	Profil d'amo- rtisse- ment (7)	Possi- bilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
Néant														
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)					205 025,00									
1641 Emprunts en euros					205 025,00									
20400561	CAISSE EPARGNE AQUI NORD	21/05/2004		25/04/2005	13 800,00	F		3,45	3,45	EUR	A	P	N	A-1
20400604	CAISSE EPARGNE AQUI NORD	21/05/2004		25/05/2005	76 225,00	F		3,94	3,94	EUR	A	P	N	A-1
8759500	CAISSE EPARGNE AQUI NORD	09/12/2010		27/03/2011	65 000,00	C		2,73	2,73	EUR	A	P	N	A-1
8840786	CAISSE EPARGNE AQUI NORD	29/04/2011		30/05/2012	50 000,00	F	EURIBOR	4,58	4,58	EUR	A	P	N	A-1
16412 Emprunts en unite monetaire francs														
Néant														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
Néant														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions partic. (Total)														
Néant														
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)														
TOTAL GENERAL					205 025,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : EURIBOR 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2016											
	Cou ver ture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2016	Durée résiduelle (en an- nées)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date du vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Néant												
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)		0,00		109 292,69					15 013,90	4 460,25	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros		0,00		109 292,69					15 013,90	4 460,25	0,00	0,00
20400561	N	0,00		1 369,72	1,00	F		3,45	1 369,72	54,57	0,00	0,00
20400604	N	0,00		32 285,55	6,00	F		3,94	4 819,94	1 417,34	0,00	0,00
8759500	N	0,00		34 233,63	5,00	C		2,73	6 423,61	1 092,05	0,00	0,00
8840786	N	0,00		41 403,79	13,00	F	EURIBOR	4,58	2 400,63	1 896,29	0,00	0,00
16412 Emprunts en unite monetaire francs		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Néant												
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Néant												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions partic. (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Néant												
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00		109 292,69					15 013,90	4 460,25	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau " détail des opérations de couverture ".

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2016 (3)	Type d'in- dices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL (I)														
TOTAL (I)														
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
NEANT														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
NEANT														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
NEANT														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
NEANT														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
NEANT														
TOTAL (E)														
Autres types de structure (F)														
NEANT														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2016 (3)	Type d'in- dices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
--	--------------------------------------	----------------	--	-------------------------------	------------------------	---------------------------------------	------------------------	------------------------	--------------------------	---	--	--	---	--

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écart d'indices hors zone euros / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/2016 ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts payés au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 768.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structures							
(A) Taux simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nb produits	4					
	% de l'encours	100,00 %	%	%	%	%	%
	Montant en euros	109 292,69					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
(C) Option d'échange (swaption)	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						
(F) Autres types de structures	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mtt €						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2016 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/2016	Date de fin du contrat	Organisme cocontractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
Néant													
Taux variable simple (total)													
Néant													
Taux complexe (total) (2)													
Néant													
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un SWAP, d'une option (CAP, FLOOR, TUNNEL, SWAPTION).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)									
Néant									
Taux variable simple (total)									
Néant									
Taux complexe (total) (2)									
Néant									
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6
AUTRES DETTES	A2.7

A2.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/2016 de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>					
Caisse du crédit agricole					
Caisse des dépôts et consignations					
Caisse d'épargne					
Crédit Local de France / DEXIA					
Crédit Foncier					
Crédit Mutuel					
Crédit National / NATEXIS					
Banques étrangères					
Organismes d'assurances					
Autres prêteurs divers					
<u>Auprès des organismes de droit public</u>					
Néant					
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>					
Néant					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune

(3) Il s'agit des intérêts dûs au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dûs au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668

A2.7 - AUTRES DETTES

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS ETAT DES PROVISIONS ETALEMENT DES PROVISIONS	A3 A4 A5

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 0,00 €		
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
	NEANT	

A4 - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/2016	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Prov. pour risques et charges (2)						
NEANT						
Provision pour dépréciation (2)						
NEANT						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Prov. pour risques et charges (2)						
NEANT						
Provision pour dépréciation (2)						
NEANT						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3
ETAT DES PROVISIONS	A4
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/2016	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
NEANT						

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		35 200,23	35 200,23
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		20 200,23	20 200,23
1641	Emprunts en euros	20 200,23	20 200,23
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		15 000,00	15 000,00
020	Dépenses imprévues	15 000,00	15 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	35 200,23	76 985,77	2 662,00	114 848,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		97 158,00	III 97 158,00
Ressources propres externes de l'année (a)		16 925,00	16 925,00
10222	FCTVA	16 925,00	16 925,00
Ressources propres internes (b)(2)		80 233,00	80 233,00
2804132	Bâtiments et installations	1 962,00	1 962,00
021	Virement de la section de fonctionnement	78 271,00	78 271,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	97 158,00	30 039,00		49 608,00	176 805,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 114 848,00
Ressources propres disponibles	IV 176 805,00
Solde	V = IV - II (6) 61 957,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET DES RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.1

Service

(en application de l'article L. 2221-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

A7.1.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article	Libellé	Montant
NEANT		

A7.1.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article	Libellé	Montant
NEANT		

IV - ANNEXES	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET DES RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

Service

(en application de l'article L. 2221-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

A7.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article	Libellé	Montant
	NEANT	

A7.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article	Libellé	Montant
	NEANT	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE LA REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
Total des dépenses réelles		
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de</i>	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article	Libellé	Montant
Recettes issues de la TEOM		
7331	Taxes d'enlèvement des ordures ménagères	
Dotations et participations reçues		
74	Dotations, subventions et participations	
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires	
013	Atténuations de charges	
Total des recettes réelles		
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	
043	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de</i>	
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE LA REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES		
Article	Libellé	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations	
	Autres dépenses éventuelles	
020	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES		
Article	Libellé	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Dotations et subventions reçues	
	Autres recettes éventuelles	
024	Produits des cessions d'immobilisations	
	Total des recettes réelles	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
021	Virement de la section de fonctionnement	
	Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A8 A9

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'état. (en mois)	Date de la délib.	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amort. de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							
	NEANT						

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'état. (en mois)	Date de la délib.	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amort. de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							
	NEANT						

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A8 A9

A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° de l'op. :	Intitulé de l'op. :	Date de délibération :			
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/2016 (2)	Restes à réaliser 2015 (3)	Nouveaux crédits votés	TOTAL (4)
DEPENSES (a)					
NEANT					
RECETTES (b)					
NEANT					

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de repris anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN- ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2016
	Année	Profil				
	NEANT					
	NEANT					
	NEANT					
	NEANT					
	NEANT					
Totaux généraux						

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN- ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
		Taux (3)	Index (4)	(5) Taux actuariel	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			en Intérêts (8)	en Capital
								NEANT			
								NEANT			
								NEANT			
								NEANT			
								NEANT			

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variable simple, C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	19 474,15
Provisions pour garanties d'emprunts	D	
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	19 474,15
Recettes réelles de fonctionnement	II	401 084,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II * 100	4,86

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50% des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.3 B1.4 B1.5 B1.6

B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					2017	2018	2019	2020	Cumul restant	Total (2)
	NEANT									

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul

B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)
NEANT									

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 01/01/2016	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités						
	NEANT						
	8018 Autres engagements donnés						
	* Au profit d'organismes publics						
	NEANT						
	* Au profit d'organismes privés (1)						
	NEANT						
	Total						

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.3
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (article L.1611-3-2 du CGCT) : L' " Organisme bénéficiaire " de la garantie est toute personne titulaire d'un " titre éligible " émis ou créé par l'Agence France Locale. La rubrique " Périodicité " n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède. La colonne " Dette en capital à l'origine " correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible. La colonne " Dette en capital 01/01/2016 " correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/2016. La colonne " Annuité à verser au cours de l'exercice " n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie

B1.6 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/2016	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)						
	NEANT						
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
	NEANT						
	8028 Autres engagements reçus						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises						
	NEANT						
	Engagements reçus des entreprises						
	NEANT						
	Total						

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)

Article	Subventions	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
	NEANT				
FONCTIONNEMENT					
6554	Contributions aux organismes de regroupement				8 250,00
	participation F.D.G.D.E.C 47		FDGDON 47	Association	30,00
	Forfait maintenance annuelle		SDEE 47 ECLAIRAGE PUBLIC	Collectivité territ	3 100,00
	Participation communale		SDEE Agen	Collectivité territ	104,00
	PARTICIPATION CONSO EP		SDEE Agen	Collectivité territ	2 300,00
	Participation Chenil Caubeyres		SIVU CHENIL DEPART CAUBEYRES	Collectivité territ	632,00
	participation SIAH		SMERB BASSIN VERSANT DE LA SEOUNE	Collectivité territ	2 004,00
	Participation PACT HD SOLIHA		SOLIHA	Association	80,00
6574	Subv.fonct.aux asso.&autres pers. de droits privé				10 140,00
	Subvention		ADIL 47	Association	121,00
	SUBVENTION APE		APE	Association	1 285,00
	SUBVENTION BIK'CARS		BIK'CARS	Association	737,00
	SUBVENTION CLUB 3ème AGE		Club de l'Abbaye les Ainés Ruraux	Association	691,00
	participation communale roman parodiant		COLLEGE LA ROCAL BON ENCONTRE	Collectivité territ	0,00
	SUBVENTION CD + LIVRET		COLLEGE LA ROCAL BON ENCONTRE	Collectivité territ	0,00
	SUBVENTION COMITE DES FETES		COMITES DE FETES	Association	1 285,00
	Subvention classe verte 2013		Coopérative Scolaire de St-Maurin	Collectivité territ	0,00
	SUBVENTION RANDO EQUESTRE		EQUIP AGE	Association	150,00
	SUBVENTION FOOT-BALL		FOOT-BALL CLUB ST-MAURINOIS	Association	1 713,00
	SUBVENTION FOYER RURAL		FOYER RURAL ST-MAURIN	Association	828,00
	SUBVENTION PETANQUE		LA BOULE ST-MAURINOISE	Association	414,00
	SUBVENTION PATRIMOINE		LES AMIS DE L'ABBAYE	Association	2 313,00

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)

Article	Subventions	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
	SUBVENTION PREV ROUTIERE		PREVENTION ROUTIERE COMITÉ DéPAR	Association	83,00
	SUBVENTION RADIO BULLE		RADIO BULLE	Association	0,00
	SUBVENTION		Restos du Coeur Relais de Bon Rencontre	Association	92,00
	Subvention Secours Populaire		SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	Association	0,00
	SUBVENTION CHASSE		SOCIETE DE CHASSE	Association	428,00

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT ETATS DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B2.1 B2.2 B3

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2016	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2016)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2016) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2016 (2)	Restes à financer de l'exercice 2017	Restes à financer (exercices au-delà de 2017)
NEANT							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2016	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2016)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2016) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2016 (2)	Restes à financer de l'exercice 2017	Restes à financer (exercices au-delà de 2017)
NEANT							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

B3 - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette :			
Reste à employer au 01/01/2016 :			
Recettes			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		NEANT	
Total Recettes :			
Dépenses			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		NEANT	
Total Dépenses :			
Reste à employer au 31/12/2016 :			

TOTAL Reste à employer au 01/01/2016 :			
TOTAL Recettes		TOTAL Dépenses	
TOTAL Reste à employer au 31/12/2016 :			

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
ADMINISTRATIVE		1,00	0,14	1,14	1,14		1,14
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CL.	C		0,14	0,14	0,14		0,14
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL (AV. JANV. 20	B	1,00		1,00	1,00		1,00
TECHNIQUE		1,00	2,11	3,11	4,11		4,11
ADJOINT TECHNIQUE 1ERE CL.	C	1,00		1,00	1,00		1,00
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CL.	C		2,11	2,11	3,11		3,11
EMPLOIS NON CITES (5)							
NEANT							
TOTAL GENERAL		2,00	2,25	4,25	5,25		5,25

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présente toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présente toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présente la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2016	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
NEANT						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
NEANT						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération annuelle)

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...),

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2° : emploi du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-3° : emploi de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité du temps de travail est inférieure à 50%

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

**C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT
FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) NEANT				
Détention d'une part du capital NEANT				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt NEANT				
Subventions supérieures à 75000 euros ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme NEANT				
Autres NEANT				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS	C3.1
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CRES PAR LA COMMUNE	C3.2
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A.	C3.3
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A.	C3.4

C3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Com de Com Porte d'Aquitaine en Pays de Serres	01/01/2013	membre	
Autres organismes de regroupement			
FDGDON 47		CONTRIBUTION	30,00
PACT LOT ET GARONNE		CONTRIBUTION	80,00
SDEE 47 ECLAIRAGE PUBLIC		CONTRIBUTION	3 100,00
SDEE Agen		CONTRIBUTION	104,00
SDEE Agen		CONTRIBUTION	2 300,00
SIVU CHENIL DEPART CAUBEYRES		CONTRIBUTION	632,00
SMERB BASSIN VERSANT DE LA SEOUNE		CONTRIBUTION	2 004,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CRES PAR LA COMMUNE (1)

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT	INTITULE / OBJET DE L'ETABLISSEMENT	DATE DE CREATION	N° ET DATE DE DELIBERATION	NATURE DE L'ACTIVITE (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
CCAS					
CE					
Régie personnalisée					

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

C3.3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

CATEGORIE DE SERVICE	INTITULE / OBJET DU SERVICE	DATE DE CREATION	N° ET DATE DE DELIBERATION	N° SIRET	NATURE DE L'ACTIVITE (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Régie à seule autonomie financière						
Lotissement						
Service social et médico-social						
Commerce/Epicerie	Multiservice	30/09/2011	10 30/09/2011		commerce	X

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENTS	C3.1
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A.	C3.3
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A.	C3.4

C3.4 - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

CATEGORIE DE SERVICE	INTITULE / OBJET DU SERVICE	DATE DE CREATION	N° ET DATE DE DELIBERATION	NATURE DE L'ACTIVITE (SPIC/SPA)
NEANT				

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**1 - BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles	Votes
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	321 112,00	432 531,23	432 531,23
RECETTES	321 112,00	479 478,00	479 478,00
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	487 374,00	469 000,00	469 000,00
RECETTES	489 659,00	469 000,00	469 000,00

2 - BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budgets)**MULTISERVICES**

SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles	Votes
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	7 785,00	8 208,00	8 208,00
RECETTES	7 785,00	8 208,00	8 208,00
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	6 764,00	6 830,00	6 830,00
RECETTES	8 266,00	10 222,00	10 222,00

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

SECTION	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles	Votes
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	328 897,00	440 739,23	440 739,23
RECETTES	328 897,00	487 686,00	487 686,00
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	494 138,00	475 830,00	475 830,00
RECETTES	497 925,00	479 222,00	479 222,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	823 035,00	916 569,23	916 569,23
TOTAL GENERAL DES RECETTES	826 822,00	966 908,00	966 908,00

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / 2015	Taux appliqués par décision de l'assemb. délibérante	Variation des taux / 2015 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation des produits / 2015 (%)
Taxe d'habitation	587 300,000	9,653 %	9,240 %	0,000 %	54 267,000	9,655 %
TFPB	369 700,000	0,190 %	9,100 %	0,000 %	33 643,000	0,191 %
TFPNB	51 500,000	0,980 %	63,550 %	0,000 %	32 728,000	0,978 %
CFE	16 900,000	-3,429 %	15,150 %	0,000 %	2 560,000	-3,433 %
TOTAL	1 025 400,000	5,375 %			123 198,000	4,290 %

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

<p>Présenté par le Maire , A Saint-Maurin, le 14/04/2016 le Maire , Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire A Saint-Maurin, le 14/04/2016</p>	<p>Nombres de membres en exercice : 11 Nombres de membres présents: Nombres de suffrages exprimés : VOTES - Pour : Contre : Abstentions :</p> <p>Date de convocation : 07/04/2016</p> <p style="text-align: right;">Les membres du Conseil Municipal,</p>
<p>Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 15/04/2016, et de la publication le 15/04/2016</p> <p style="text-align: center;">A Saint-Maurin, le 14/04/2016</p>	